



## Congés payés et jours fériés pendant arrêt maladie

-----  
Par sand

Suite à une chirurgie de l'épaule, maladie professionnelle en cours, je suis en arrêt de travail depuis le 19 mars et ce jusqu'au 10 juin au moins. J'avais des congés payés prévus et posés la 1<sup>ère</sup> semaine de mai, juste avant que la clôture annuelle ne soit faite, seront ils perdus ou mon employeur a t il l'obligation de me les faire récupérer à ma reprise de travail?

De plus, les jours fériés qui ont eu lieu pendant l'arrêt sont ils récupérables après la reprise du travail?

Ma convention collective: nat. com. de détail et de gros prédominance alimentaire; il s'agit d'une plate forme logistique,+ de 250 salariés

Merci d'avance pour vos réponses